





La Réserve Communale de Sécurité Civile d'Alfortville

Anticiper, se préparer, s'entraîner,

Aujourd'hui la question n'est plus :

« est-ce-que cela arrivera? »

mais:

« avons-nous encore assez de temps pour nous préparer avant que cela arrive ? »

Le citoyen, acteur de la sécurité civile

Instaurée dans la commune par délibération du conseil municipal en date 7 avril 2022, la Réserve Communale de Sécurité Civile est un outil de mobilisation civique.

Constituée de citoyens volontaires et bénévoles, elle apporte son concours à l'équipe municipale en participant soutien au l'assistance des populations en cas de crise.



ABON N 13/04/0022 ED : COM-0184800025-000239413-003, 20022 543-04

DEL2022_043

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 AVRIL 2022

CRÉATION D'UNE RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE

Le jeudi 07 avril 2022, à 17 heures 00, Salie de ConvMailté (POC)

Le Conseil municipal d'Afortylle, légalement convoqué par Monsieur le Maire le 1 avril 2022, s'est assemblé à huis clos en salle de Convivialité au Pôle Cutturel saus la présidence de M. Luc CARVOUNAS.

Présents:
M. Luc CARVOUNAS, M. Julien BOUDIN, Mrne France BERNICHL M. Garo KHACHKIAN, Mine Fattina KHALLOUK, M. Serge FRANCESCHI, M. Blenne FILLOL, M. Brançois VITSE, Mine Julie CORDESSE, M. Philippe CAR, M. Michel QUAZANA, M. Saro MARDRYAN, Mine Catherine KERKAERT, M. Roger TISSEYRE. Mme Jacqueline LETCUZEY, Mme Dominique LAURET. Mme Marie KABAYAN, M. Emmanuel SEROT, M. Frederli: KOSDINIAN, M. Pierre UGHETTO, Mme Hamida ESSAIDI, Mme Armelle ROLLAND, M. Mohamed CHIKOUCHE, M. Elias GEOFFROY, M. Vincent MULIER, M. Jonathan ROSENBLUM, Mme Yabile REYNAUD, Mme Amelie NAMY, M. Francok TRONCHE Mme Lara BAKECH, Mme Béonare DECLERCO, M. Cédric TARTAUD-GINESTE, Madame Aminata GOITA-FOFANA

Mme Marie VINGRIEF donne procuration à Mme Catherine KERKAERT, Mme Catherine de RASILLY donne procuration à Mme Jacqueline LETCUZEY, Mme Deborah ZABOUNIAN donne procuration à M. Michel OUAZANA, Mme Khadija OUBOUMOUR donne procuration à M. Julien BOUDIN, M. Jean-Pierre BOLLYER donne procuration à M. Serge FRANCESCHI. Mme Geneviève CHARPANTIER donne procuration à Mme Julie CORDESSE, Mme Falza TAYEB-HAMMANI donne procuration à Mme France BERNICHL M. Raphael LEVÉQUE donne procuration à M. Elias GEOFFROY, Mme Louisa SOSSOU donne procuration à Mme Julie CORDESSE

Absent(s): M. Grégoire VERNY

Secrétaire de séance : Mme Armelle ROLLAND



Ve le Code de la sécurité intérieure, et notamment ses articles L7242 et L731-3 :

Vu la circulaire du 12 août 2005 relative aux réserves communales de sécurité civile ; Ve la délibération n°2017/115 du conseil municipal du 30 juin 2017 portant approbation du Plat communal de souvegarde (PCS) ;

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Habitat, Travaux, Renouvellement urbain en date du 30 mais 2022 ;

Considérant au a la sécurité civile est l'affaire de tous :

Considérant que si l'Etat est le garant de la sécurité civile au pian national, l'autorité communale joue un rôle essentiel dans l'information et l'alert de la population, l'appui à la gestion de crise, le soutien aux shaftés et le rétablissement des conditions indessaires à une vie normale ;

Censidérant que pour dider l'autorité municipale à remplir ses missions, la loi offre la possibilité au communes, sur délibération du conseil municipal, d'instituer une « réserve communale de sécurifi-civile». L'ordée sur les principes du bénévolat et placées sous l'autorité du maire : Considérant que les réserves communales de sécurité civile ont pour objet de participer a

soutien et à l'assistance des populations, à l'appul logistique, au rétablissement des activités et à la préparation de la population face aux risques ; Considérant les différents risques majeurs, recensés au sein du Plan Communal de Souvegand auxquels la commune d'Alfortville est controntée, et notamment le risque d'inondation pa débordement de la Seine et de la Marrie

Cessidérant la nécessité d'apporter la mellieure réponse communale en situation de crise, notamment en permettant une coordination efficiente des personnes volontaires ;

Considérant qu'un arrêté municipal précisera les missions et l'organisation de la réserve

Sur le rapport de M. Frederik KCSDIKIAN, Conseller municipal délégué, au nom de la Commissio Urbanisme, Habitat, Travaux, Renouvellement urbain

Article 1: d'approuver la création d'une réserve communaie de sécurité civile chargée

 d'information et de préparation de la population face aux risques encourus par l' Commune : - de soufien et d'assistance aux populations en cas de sinistres

00005-0025N13-06L0022-043-06 DEL2022 043

« d'appul logistique et de rétablissement des activités

Article 2: de préciser que l'organisation, le tonctionnement et les missions de la réserve le de sécurité civile seront déterminés par un règlement intérieur établi par arrêté

Afficie 3: de préciser que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de la

Fait et délibéré en séance les lours, mois, an que dessus Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme

Intégrer la réserve communale, un engagement citoyen

La réserve civique intègre les 4 réserves citoyennes existantes





La <u>réserve communale de sécurité civile</u> se veut avant tout un projet collectif fondé sur la **solidarité** dans lequel vous pouvez vous investir,

En intégrant la réserve communale de sécurité civile, vous signerez un « acte d'engagement ».

Renforcer les capacités locales de gestion de crise









Mettre à disposition du maire des moyens humains supplémentaires

La réserve communale de sécurité civile offre la possibilité au maire de « mobiliser des moyens humains complémentaires pour renforcer les services municipaux », tout particulièrement lorsque l'événement survient à une période où les effectifs des services municipaux mobilisables immédiatement sont réduits (vacances, week-end, nuit...).

Organiser la mobilisation







Votre engagement dans la RCSC permettra de **décharger les secours** d'un certain nombre de tâches qui relèvent de l'assistance à la population ce qui va permettre aux services de secours de se consacrer exclusivement au sauvetage des personnes.

Vous constituerez une force d'appui pour l'équipe municipale afin de mettre en œuvre les premières mesures de sauvegarde de la population :

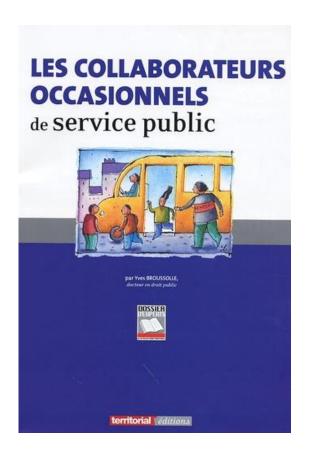
information de la population, évacuation préventive, mise en place d'un périmètre de sécurité autour de la zone sinistrée...

Statut juridique

Il s'agit d'une réserve de « bénévoles protégés ».

A ce titre, vous bénéficierez du statut juridique de « collaborateur occasionnel du service public »

« Le réserviste victime de dommages subis dans le service ou à l'occasion du service et, en cas de décès, ses ayant droits obtiennent de la commune, lorsque la responsabilité de cette dernière est engagée, la réparation intégrale du dommage subi (article L.724-13 du code de la sécurité intérieure) »,



Une faute personnelle détachable du service entrainera néanmoins votre responsabilité.

Encadrement



















Les personnes en charge de l'encadrement de la réserve d'Alfortville feront appel aux associations agréées de sécurité civile disposant de l'agrément de type C « Encadrement des bénévoles lors des actions de soutien aux populations sinistrées ».

Cet agrément autorise l'association à assister les pouvoirs publics dans la gestion et l'encadrement des bénévoles spontanés et des membres des réserves communales de sécurité civile.

La ville d'Alfortville a signé une convention de partenariat avec la Croix-Rouge française.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 MAI 2014

PARTICAPTION DE LA CROIX-ROUGE FRANCAISE (CRE) AUX ACTIONS DE SOUTIER AUX POPULATIONS SINISTRÉES ET À L'ENCARREMENT DE BÉNÉVOLES SPONTANÉS APPROBATION DE LA CONVENTION ET AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE LA SIGNER

Le jeudi 22 mai 2014, à huit heures trente,

Le Conseil municipal d'Alfortville, légalement convoqué par Monsieur le Maire le 16 mai 2014, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie d'Alfortville, sous la présidence de Monsieur Luc CARVOUNAS.

EAGENLERSSEALS:
M. CARVOUNAS, M. GERCHINOVITZ, Mme SANTIAGO, M. TISSEYRE, Mme BERNICHI, M. FRANCESCHI,
Mme BBELSA, M. MAYET, Mme VINGRIEF, M. ANANIAN, Mme CHARPANTIER, M. CHIKOUCHE,
Mme TOUQUET, M. VITSE, Mme ROUQUET, M. BOUDN, Mme de ASSILLY, M. HAROUTUNIAN, Mme KERKAERT, M. GHNASSIA, Mme AKACHIAN, M. DUFLOUX, M. COIRAULT, M. CAR, M. HOUBRON, Mmc OUBOUMOUR, Mmc TITAUX-AKACHIAN, Mmc DEGHIRMENDJIAN (arrivée au point 83), Mme DAGCI, Mme TASSIN, M. COQUET-BLANCHARD, M. PIERPAOLI, Mme GOMES-CORDESSE, M. VERNY (arrivé au point 70), Mme LOUIS, M. MIRAMOND, Mme CAUVIN, M. TARTAUD-GINESTE (arrivé au point 80), M. HALBWAX, Mme SIMONIAN, M. BÉDROSSIAN.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION: M. TARTAUD-GINESTE (à partir du point 80)
M. MIRAMOND M. BULLARA à Mme LETOUZEY à

Vu et Cortifié Exécutoire compte tenu de la Réception en Préfecture le : 03/06/2014 de la Publication ou Notification le : 28 jos / 2014 Alfortville le : 04 (06 / Tol4 Pour le Maire et par déla



SECRÉTAIRE DE LA SÉANCE : Mme ROUQUET.

Accusé de réception en préfecture 094-219400025-20140522-DAJ-2014-73-DE

Missions de la RCSC









Missions de prévention :

• Intervention pour sensibiliser les populations aux risques majeurs. **Information et préparation** de la population (alerte, conduite à tenir face à un risque).

Missions opérationnelles :

- Soutien logistique aux associations de sécurité civile
- Intervention dans le cadre du **Plan communal de sauvegarde** pour **porter assistance à la population** (accueil des sinistrés, hébergement d'urgence, aide au retour à la normale, nettoyage...).

Parcours de formation









Formation Initiale (RCSC 1)

- Présentation de la Réserve Communale
- Sensibilisation aux risques majeurs
- Initiation aux transmissions radios
- Les missions de soutien aux populations
- Sécurité et balisage sur la voie publique

Formations Complémentaires (DIV1 & DIV2) « Compétences Opérationnelles »

- Les matériels d'intervention diverses (DIV 1)
- Les matériels de soutien et d'hébergement (DIV 2)

Formations Complémentaires (DIV 3) « pour se perfectionner ».

- Gestion et animation d'un CARE
- Renforcer le Poste de Commandement Communal (PCC)
- Premiers Secours Civique (PSC1)

Gérer la R.C.S.C.







Il est indispensable de prévoir un certain nombre d'actions pour « faire vivre » la réserve en dehors de toute crise, et garder ainsi un lien direct avec vous toute l'année.

Cette gestion à l'année se traduira par :

- l'organisation de réunions, la publication de notes d'informations,
- la planification des activités (exercices, formations...),
- la valorisation des activités de la réserve auprès de la population.

Equipement











Vous disposerez du matériel nécessaire à la mise en œuvre des missions. Il s'agit d'un **signe distinctif** qui vous permettra d'être identifié par les services de secours et la population.

En fonction de la nature des missions confiées la ville vous équipera avec :

gants, vêtements et casque de protection, casquette, casque, gilet haute visibilité, bottes...

CONTACT



Hervé PILET

01 49 77 25 95

07 66 21 25 79

Adresse de messagerie :

reserve-communale@mairie-alfortville.fr

Site Internet:

https://www.alfortville.fr



